

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	DROIT ECONOMIE GESTION					M1
Mention :	MANAGEMENT SECTORIEL					
Parcours :	MANAGEMENT DU TOURISME ET DE LA CULTURE					
Volume horaire étudiant :	258 h	145 h				403 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Mathilde PULH Maître de conférences ☎ 03.80.39.50.36.12 Mathilde.Pulh@u-bourgogne.fr Frédéric LASSALLE Maître de conférences ☎ 03.80.39.50.35.05 Frederic.lassalle@u-bourgogne.fr	Anne-Laure PAWKA Bureau 128 Pôle économie gestion ☎ 03.80.39.54.20 matc-iae@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement	IAE Dijon

Objectifs de la formation et débouchés
■ Objectifs :

La spécialité « management du tourisme et de la culture » permet aux étudiants d'acquérir le complément de connaissances nécessaires pour accéder à des fonctions de responsabilité au niveau local, national et international dans les organisations assurant le développement des activités touristiques et/ou culturelles.

Dans ce but, cette formation confère à ses diplômés une maîtrise des techniques de gestion des organisations, une bonne connaissance du secteur touristique, du cadre juridique, financier et humain des organisations privées et publiques, ainsi qu'une solide culture artistique et linguistique.

En plus des enseignements et des conférences animées par des professionnels et des universitaires, la spécialité « management du tourisme et de la culture » met l'accent sur la pratique managériale. La formation intègre :

- un projet professionnel en groupe mené tout au long de la première année du master pour le compte d'un organisme du secteur ;
- un stage individuel de 3 à 5 mois à l'issue de la première année de master ;
- une année de master 2 en alternance (soit sous la forme de contrat d'apprentissage, soit de contrat de professionnalisation)
- un jeu de simulation touristique sur une semaine en M2.

NB : les étudiants souhaitant s'orienter sur un parcours « recherche » (dans l'optique d'une poursuite en doctorat) pourront accéder au M2 au sein duquel ils devront réaliser un mémoire de recherche en sciences de gestion appliqué au secteur touristique et/ou culturel et devront participer aux séminaires de recherche de l'équipe CERMAB ou RHESO du Centre de Recherche en Gestion des Organisations (CREGO).

L'ensemble de ces travaux fait l'objet d'un suivi par l'équipe d'enseignants, notamment sur le plan méthodologique ; ils donnent lieu à la rédaction d'un rapport et/ou à une soutenance devant un jury composé d'universitaires et de professionnels.

En offrant aux étudiants la possibilité de bénéficier de multiples expériences professionnelles, le master Sciences du management sectoriel, spécialité « management du tourisme et de la culture » leur donne les atouts indispensables à une intégration rapide dans le monde professionnel.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les **débouchés professionnels** majeurs se situent :

- dans les organismes privés du tourisme (grandes entreprises et PME) : tour-opérateurs, entreprises hôtelières, sociétés de transport, cabinets de consultant spécialisés, bureaux d'étude, entreprises de communication, parcs de loisirs, équipements culturels à vocation touristique...
- dans les services assurant le développement et la gestion des activités touristiques et/ou culturelles : CDT, CRT, OT, collectivités publiques, structures associatives, parcs naturels régionaux...

Principaux métiers visés :

Chargé de mission - Assistant technique- Chef de projet - Chef de produit - Directeur développement - Consultant Agent de développement - Assistant de promotion - Responsable commercial - Chargé des investissements touristiques - Chargée de promotion et commercialisation - Conseiller technique et animateur - Responsable du Service des Publics - Directeur Commercial – Responsable de communication...

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Cette formation à l'issue de la première année de master 1 confère à ses diplômés :

- une maîtrise des techniques de base de la gestion des organisations ainsi que de leur législation : introduction à l'analyse comptable, GRH, Marketing, Stratégie, Etude de marché, réglementations et tourisme, droit des collectivités locales...
- une bonne connaissance du secteur touristique, de ses enjeux en termes de médiation et de ses impératifs de communication : organisations et acteurs du tourisme, valorisation du patrimoine, médiation touristique du patrimoine, communication, conférences et visites de sites...
- une solide culture linguistique : Anglais du tourisme, LV2, Préparation au TOEIC, LV3 optionnelle (Centre de Langues)
- une forte professionnalisation : projet, stage, accompagnement « diplôme/emploi »
- et une initiation à la recherche pour sensibiliser les étudiants désireux de poursuivre en doctorat à l'issue de leur master.

Modalités d'accès à l'année de formation

■ sur sélection : dossier et entretien

L'accès en première année est possible pour :

- Les étudiants possédant un grade de licence (180 crédits européens) : la formation est ouverte à des profils très divers (histoire, histoire de l'art, géographie, aménagement du territoire, économie, gestion, communication, lettres, musicologie, STAPS, LLCE, LEA, tourisme...) mais qui ont déjà des expériences ou des projets d'étude réalisés dans le secteur touristique et qui définissent clairement leur projet professionnel dans les domaines du tourisme et/ou de la culture. L'admission s'effectue compte-tenu des capacités d'accueil de la spécialité.

Le candidat doit compléter le dossier de candidature disponible sur la plateforme "Mon Master" avec les informations et les pièces demandées. Les dates d'ouverture et de clôture de chaque formation sont indiquées également sur le site Internet de l'IAE Dijon.

- Les cadres salariés en formation continue, non diplômés de gestion ou désirant réactualiser des connaissances anciennes, sont admis à postuler en première ou seconde année, selon leur niveau de formation antérieure et leurs acquis de l'expérience. Un jury se prononce sur leur candidature.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation (03.80.39.54.20)

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.52.86)

Organisation et descriptif des études
■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

NB : les UE en rose sont les UE démutualisées du master MATE ; celles en gris sont mutualisées entre MATC et MATE

SEMESTRE 1

UE 0	Disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval * Session 1	Type éval ** Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
MISE À NIVEAU TOURISME	Organisations et acteurs du tourisme	12			12						
TOTAL UE0		12			12						

UE 1	Disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval * Session 1	Type éval ** Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
ENVIRONNEMENT TOURISTIQUE	Problématiques contemporaines du tourisme	21			21	4	CT	O ou E	4		4
	Stratégie des organisations touristiques	20			20	4	CT	O ou E	4		4
TOTAL UE1		41			41	8			8		8

UE 2	Disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval * Session 1	Type éval * Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
GESTION ET TOURISME (1)	Etudes et projets touristiques	20			20	4	CT	O ou E	4		4
	GRH et tourisme	20			20	4	CT	O ou E	4		4
TOTAL UE 2		40			40	8			8		8

UE 3	Disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval * Session 1	Type éval * Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DU TOURISME	Droit des collectivités locales	15			15	4	CT	O ou E	4		4
	Réglementations et tourisme	15			15	4	CT	O ou E	4		4
TOTAL UE3		30			30	8			8		8

UE 4	Disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval * Session 1	Type éval * Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
COMMUNICATION TOURISTIQUE (1)	Anglais du tourisme		20		20	3	CC	O	3		3
	LV2 (ALL/ESP)		20		20	3	CC	O	3		3
	LV3 optionnelle (Centre de Langues)										
TOTAL UE4			40		40	6			6		6

* CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal ** E = écrit (si 10 étudiants ou plus sont concernés) ; O = Oral (si moins de 10 étudiants sont concernés)

TOTAL S1		123	40		163	30			30		30
-----------------	--	------------	-----------	--	------------	-----------	--	--	-----------	--	-----------

SEMESTRE 2

UE 5	Disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
TOURISME ET CULTURE (1)	Valorisation du Patrimoine	15			15	2	CT	O ou E	2		2
	Médiation touristique du Patrimoine	20			20	2	CT	O ou E	2		2
TOTAL UE 5		35			35	4			4		4

UE 6	Disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
GESTION ET TOURISME (2)	Introduction à l'analyse comptable	20			20	3	CT	O ou E	3		3
	Marketing des services touristiques	15			15	2	CT	O ou E	2		2
	Droit du travail	15			15	2	CT	O ou E	2		2
TOTAL UE6		50			50	7			7		7

UE 7	Disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
COMMUNICATION TOURISTIQUE (2)	Communication	15	10		25	3	CT	O ou E	3		3
	Anglais du tourisme/TOEIC		20		20	3	CC	O	3		3
	LV3 optionnelle (CLANG)										
TOTAL UE7		15	30		45	6			6		6

UE 8	Disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
PROFESSIONNALISATION (1)	Initiation à la recherche	15			15	2	CT	O ou E	2		2
	Projet professionnel (6 mois)		30		30	5	CT (rapport et soutenance)	O ou E	5		5
	Stage (3 mois minimum)		30		30	5	CT (rapport)	O ou E	5		5
	Accompagnement Diplôme/Emploi		15		15						
	Conférences Visites de sites	20			20						
	Implication étudiante*					1			1		1
TOTAL UE 8		35	75		110	13			13		13

TOTAL S2	135	105		240	30			30		30
TOTAL M1 MATC	258	145		403	60			60		60

*La note « implication étudiante » tient compte des activités collectives menées durant l'année : participation à des salons, à la cérémonie de remise des diplômes, rencontre avec des professionnels, montage de visites d'entreprises, promotion du master, etc.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004. Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université (http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf). Les dispositions relatives au contrôle des connaissances sont celles applicables **au sein du Master Sciences du Management Sectoriel**. Ainsi, chaque module d'enseignement donne lieu à une évaluation au moins ; ses modalités pratiques sont communiquées aux étudiants au plus tard lors de la première séance d'enseignement.

La présence aux cours, séminaires et conférences est obligatoire.

La validation de la **première et de la seconde année** de Master – spécialité « management du tourisme et de la culture » - s'opère dans les mêmes conditions que pour les autres **mentions du Master Sciences du Management Sectoriel**.

La validation de l'année de **Master 1** est subordonnée à la réalisation d'un stage en entreprise d'une durée minimale de 3 mois. Ce stage est accompli au sein d'une organisation touristique et/ou culturelle. Chaque étudiant est suivi par un enseignant de l'équipe pédagogique de la mention. De la même façon, l'entreprise d'accueil doit désigner un responsable du stagiaire dans l'entreprise. Le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport dont la forme et le fond sont définis par le responsable du master. Il est évalué par l'organisation d'accueil et le tuteur pédagogique.

A l'issue de la 1ère année de Master, l'étudiant qui a validé les deux semestres avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 sur chaque semestre, ou après compensation entre les moyennes des deux semestres, se voit attribuer la maîtrise en « Management du tourisme et de la culture ». Les conditions d'attribution des mentions sont celles en vigueur dans le Master Sciences du Management Sectoriel.

Néanmoins, pour la détermination de la moyenne générale et l'attribution de la mention :

- Les étudiants doivent mener un projet professionnel, qui consiste en un travail mené en groupe, en collaboration avec une organisation touristique et/ou culturelle. Le projet fait l'objet d'un encadrement pédagogique par l'équipe enseignante de la mention. Il est réalisé en alternance tout au long des semestres 1 et 2 et fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance devant un jury composé d'enseignants, de professionnels et du référent de l'entreprise commanditaire. La note obtenue entre dans le calcul de la moyenne du semestre 2 (pour la matière « projet professionnel ») et de la moyenne de l'année.
- Le stage est réalisé entre le mois d'avril et le mois d'août (inclus). Chaque étudiant est suivi par un enseignant de l'équipe pédagogique du master et un responsable dans la structure d'accueil. Le stage de première année de Master se conclut par la rédaction d'un rapport qui fait l'objet d'une évaluation par le responsable pédagogique et le référent en entreprise. La note obtenue entre en ligne de compte pour la moyenne générale du semestre 2 et la moyenne de l'année.

● Sessions d'examen

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées. La première session a lieu à l'issue de chaque semestre. La seconde session est organisée après la fin de la période de stage.

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

Compensation : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

Capitalisation : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise, lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

L'étudiant ajourné en première session bénéficie du report automatique des notes obtenues dans les éléments constitutifs et UE validés lors de cette session. Lors de la seconde session, l'étudiant repasse pour chacune des UE non validées, les épreuves auxquelles il n'a pas obtenu la moyenne. Les notes des semestres ou UE validé(e)s en session 1 sont automatiquement reportées et utilisées dans le calcul de la session 2.

Aucun rattrapage n'est cependant possible pour le projet tuteuré et le stage qui doivent impérativement être capitalisés.

Précisions :

L'**admission en deuxième année** de Master Sciences du Management sectoriel, spécialité Management du tourisme et de la culture est subordonnée à la validation des 60 premiers crédits de ce parcours.

Pour les étudiants titulaires d'un autre diplôme de maîtrise ou de master et démontrant un intérêt pour le tourisme, le processus d'admission en deuxième année de Master est le suivant : examen des dossiers et entretien devant un jury. Un jury examine au cas par cas les équivalences à donner.

● Redoublement :

Un étudiant qui ne validera pas son année de Master 1, ne pourra pas automatiquement redoubler. Il devra en faire la demande officiellement auprès du responsable du master par courrier postal, au plus tard 15 jours après le jury ayant déclaré son année non-validée.

La décision d'autoriser le redoublement dépendra des arguments donnés par l'étudiant pour défendre sa demande, de ses résultats de l'année passée, de son comportement général dans la promotion ainsi que du nombre de places libres à l'issue du nouveau recrutement.